

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1319

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 14

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« ou ne vise pas à améliorer la connaissance de la biologie humaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Améliorer la connaissance de la biologie humaine est-elle une raison suffisante pour supprimer une barrière éthique ?